

AVIS PUBLIC

Le Plateau-Mont-Royal

Montréal 

ADOPTION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENTS 2018-10, 2018-11, 2018-12 ET 2018-13

AVIS PUBLIC est donné aux personnes intéressées que les règlements suivants :

- Règlement 2018-10 - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Carrefour du Plateau Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation;*
- Règlement 2018-11 - *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial du boulevard Saint-Laurent, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation;*
- Règlement 2018-12 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Laurier Ouest – Plateau-Mont-Royal, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation;*
- Règlement 2018-13 – *Règlement portant approbation du budget de fonctionnement de la Société de développement commercial Pignons rue Saint-Denis, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019, et imposant une cotisation.*

ont été adoptés par le conseil d'arrondissement du Plateau-Mont-Royal à sa séance extraordinaire du 13 décembre 2018.

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ces règlements entreront en vigueur en date du **1^{er} janvier 2019** et qu'ils seront disponibles à compter de cette date pour consultation au bureau d'accueil situé au 201, avenue Laurier Est, rez-de-chaussée, du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 17 h.

Montréal, le 21 décembre 2018

Le secrétaire d'arrondissement,
Claude Groulx